

**AVIS PUBLIC**

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que lors de la séance ordinaire tenue le 8 février 2022, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 579-2022 décrétant l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Percé;
- Règlement numéro 580-2022 modifiant le *Règlement numéro 444-2012 décrétant l'adoption du code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Percé*;
- Règlement numéro 581-2022 modifiant le *Règlement numéro 575-2021 imposant une redevance règlementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales* afin de modifier les périodes de référence pour les mesures compensatoires;
- Règlement numéro 587-2022 concernant l'imposition des taxes générales sur la valeur foncière pour l'année 2022;
- Règlement numéro 588-2022 établissant la tarification pour la gestion des matières résiduelles.

**AVIS** est aussi donné que lesdits règlements sont déposés au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

**Donné à Percé, le 9 février 2022.**

-----  
**Gemma Vibert,**  
**Greffière**